



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Jean AILLAUD.

---

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-15

OBJET : ÉLECTION DU BUREAU

---

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 28 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 34

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLER, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT représenté par M. Jean-Pierre BOYER  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD  
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Yannick BONNET, Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GOULT : M. Didier PERELLO  
MURS : M. Christian MALBEC  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU

**Procurations :**

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC  
GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE, M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD  
LIOUX : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20240222-2024-15-DE Date de télétransmission : 27/02/2024 Date de réception préfecture : 27/02/2024 Page 1 sur 3
--

CC-2024-15

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-1, L.5211-2, L.5111-10 et L.2122-4,

**Vu**, la délibération n°CC-2020-28 du 16 juillet 2020 relative à l'élection du Bureau communautaire suite aux élections municipales et intercommunales de mars 2020,

**Vu**, la délibération n°CC-2021-132 du 16 décembre 2021 relative à l'élection du Bureau communautaire suite à la candidature de Mme Maryse BONNET,

**Vu**, la délibération n°CC-2023-136 du 07 décembre 2023 relative à l'élection du Bureau communautaire suite à la candidature de M. Patrick SIAUD,

**Vu**, la délibération n°CC-2024-14 du 15 février 2024 installant M. Hervé PLANCHON en qualité de conseiller communautaire titulaire,

**Considérant**, le courrier arrivé le 17 janvier 2024 au siège de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) de Madame Amélie PESSEMESSE notifiant au Président de la CCPAL la démission de son mandat de conseillère communautaire,

**Considérant**, que le Bureau de l'EPCI est composé du Président, des vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres conformément à l'article L.5111-10 du CGCT,

**Considérant**, que M. Hervé PLANCHON est candidat,

Le Président propose au conseil de se prononcer sur cette candidature.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Retire**, Mme Amélie PESSEMESSE de la liste des membres du Bureau communautaire,

**Proclame**, M. Hervé PLANCHON élu membre du Bureau communautaire,

**Installe**, M. Hervé PLANCHON en qualité de membre du Bureau selon la liste suivante :

Président	Gilles	RIPERT
Vice-président	Jean	AILLAUD
Vice-présidente	Véronique	ARNAUD-DELOY
Vice-président	Lucien	AUBERT
Vice-président	Gérard	BAUMEL
Vice-président	Christian	BELLOT
Vice-présidente	Gisèle	BONNELLY
Membre	Maryse	BONNET
Membre	Martine	CALAS
Membre	Charlotte	CARBONNEL
Membre	Roland	CICERO
Membre	Francis	FARGE
Membre	Jean-Pierre	HAUCOURT
Membre	Mathias	HAUPTMANN

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240222-2024-15-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2024  
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Page 2 sur 3

Membre	Roger	ISNARD
Membre	Christian	MALBEC
Vice-président	Patrick	MERLE
Membre	Luc	MILLE
Membre	Sylvie	PASQUINI
Membre	Sylvie	PEREIRA
Membre	Didier	PERELLO
Membre	Hervé	PLANCHON
Membre	Pascal	RAGOT
Membre	Frédéric	ROUX
Vice-président	Frédéric	SACCO
Vice-présidente	Dominique	SANTONI
Membre	Patrick	SIAUD
Membre	Pierre	TARTANSON

Autorise, le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO

Le Président de séance,  
M. Jean AILLAUD,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 06/03/2024

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240222-2024-15-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2024  
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Page 3 sur 3

CC-2024-15

